



**PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MÉNAGERS DE ROMAINVILLE/ BOBIGNY**

Comité de suivi n°9 – Vendredi 5 mars 2021

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Rappel du projet et des grandes étapes jusqu'à aujourd'hui
- Rappel des caractéristiques principales du projet
- Présentation des ajustements apportés au projet
- Présentation du dispositif d'information et de participation du public dans le cadre de la post-concertation du printemps 2021



## **MOT D'ACCUEIL**

Éric CESARI  
Président du Sycatom





**LA PARTICIPATION DU PUBLIC**  
**Rôle du garant de la concertation**

Intervention de Jacques Roudier, garant de la CNDP





Commission nationale  
du **débat public**

**Vous donner la parole**  
et la faire entendre.

# Le garant de la concertation

**Jacques Roudier**

## Le garant de la concertation

- Il est régi par le **code de l'environnement** (articles L121-1 et suivants)
- Il est **nommé par la CNDP**
  - pour la concertation préalable : décision du 4/01/2017
  - pour la suite, jusqu'à l'enquête publique : décision du 6/12/2017
- Il est **indépendant** vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Il est **neutre et impartial** : il ne prend pas partie sur le fond du projet

## Les missions du garant (1/2)

- Veiller à ce que la concertation se déroule dans le respect des **valeurs du débat public** portées par la CNDP :
  - **transparence** : une information complète et fidèle ; des réponses aux questions
  - **égalité de traitement** entre intervenants
  - **argumentation des positions** et des opinions
  - **respect mutuel** entre participants
  - **inclusion** de tous les publics
- Établir un **compte-rendu du déroulement et du contenu** de la concertation, qui est rendu public

## Les missions des garants (2/2)

- Être un « **incitateur** » vis-à-vis du maître d'ouvrage et un « **facilitateur** » pour le public
- Une adresse

[jacques.roudier@garant-cndp.fr](mailto:jacques.roudier@garant-cndp.fr)





## Avancement du projet

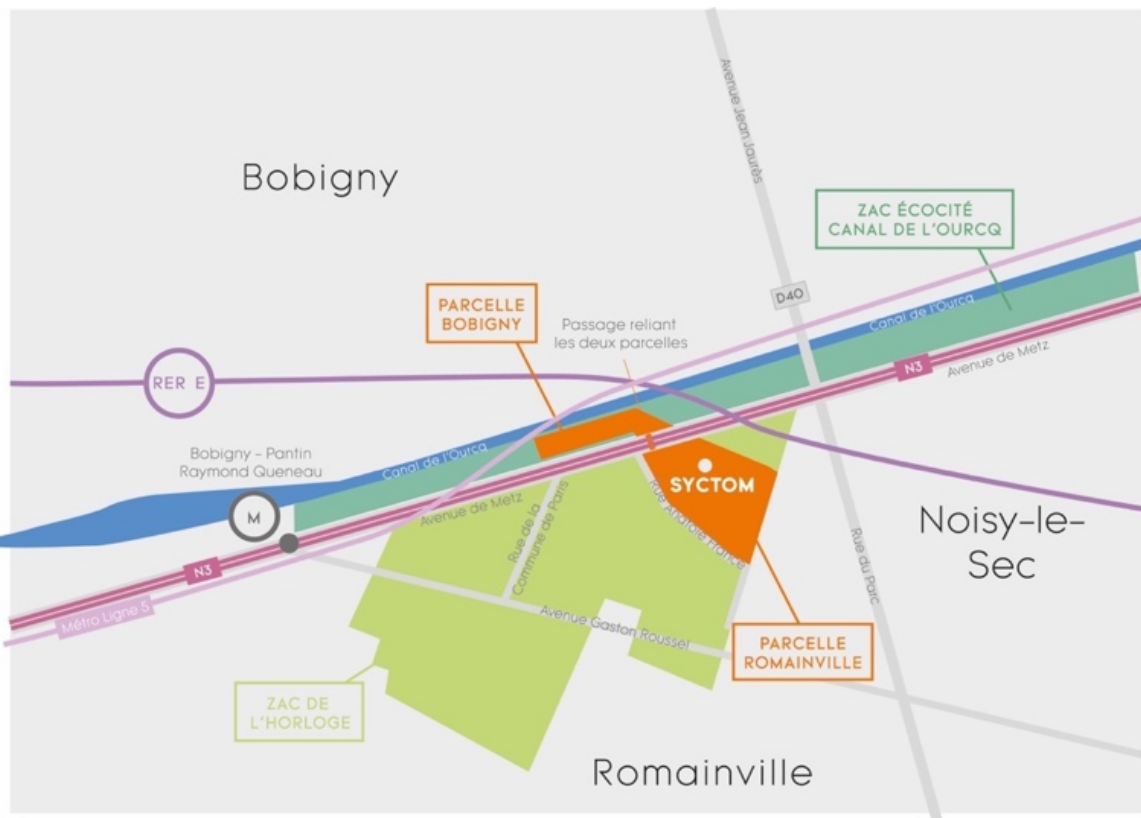
Martial LORENZO

Directeur Général des Services du Syctom

Pierre HIRTZBERGER

DGST du Syctom

## Le site du projet



Le centre de traitement des déchets ménagers est situé sur des parcelles situées à Romainville et Bobigny, en bordure de la rue de Paris (ex-RN3) et du canal de l'Ourcq.



Le centre est situé sur les ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq (à Bobigny) et ZAC de l'Horloge (à Romainville)

## La genèse du projet

**Le centre de Romainville/Bobigny est un site historique de la gestion des déchets de la métropole francilienne.**

Aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisés en 2015, le centre existant doit être reconstruit pour :

- s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires
- s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation

**Les objectifs de la future installation à Romainville/Bobigny sont multiples :**

- Doter ce bassin de population d'une installation de traitement de proximité afin de réduire les transports de déchets ;
- Répondre à l'évolution du traitement des déchets (extension du tri des emballages et papiers, développement du tri des déchets alimentaires, etc.) ;
- Compléter le dispositif de traitement du Sycotom en tant que maillon indispensable de la chaîne logistique.

## Rappel des précédentes étapes

Le développement du projet, débuté en 2016, a fait l'objet d'une concertation préalable en 2017, sous l'égide de Jacques ROUDIER, garant de la CNDP, avant le lancement, en 2018 d'une procédure de consultation portant sur un marché public global de performance (MPGP).

En novembre 2020, en raison d'importantes évolutions du contexte de la gestion des déchets pour le Sycotom et pour tenir compte de leurs incidences, notamment budgétaires, le Président du Sycotom a pris la décision, en accord avec les nouveaux élus du territoire, de déclarer sans suite la procédure de commande publique en cours.





## L'évolution de la gestion des déchets du Sycatom depuis 2018

- **Le moratoire sur l'Unité de Valorisation Organique de l'usine d'Ivry**, qui rend moins pertinent la mise en place du séchage des OMR à Romainville/Bobigny
- **Une solution de mise en balles des OMR mise en œuvre à Claye Souilly (Seine-et-Marne)** par le Sycatom, ce qui questionne l'intégration de cette étape de stockage sur le centre de Romainville/Bobigny
- **Le projet de méthanisation de Gennevilliers est lancé**, remettant en cause la préparation des déchets alimentaires au sein du centre de Romainville/Bobigny (mise en pulpe et hygiénisation), qui seront ainsi directement transférés à Gennevilliers pour y être traités.

Les impacts conjugués de ces évolutions ont amené le Sycatom à engager des réflexions en vue d'ajuster le projet initial

## Un projet qui demeure ancré sur ses fondamentaux, définis avec le territoire lors de la concertation préalable

### Rappel de ses principales caractéristiques :

- Création d'une capacité portuaire au bord du canal de l'Ourcq pour la mise en œuvre du transport fluvial (évacuation d'une partie des OMR et des flux sortants majoritaires de CS) ;
- De nouvelles capacités de réception et de transfert de déchets :
  - ⊙ 350 000 tonnes d'OMR/an réceptionnées puis transférées en partie par voie fluviale ;
  - ⊙ 60 000 tonnes/an de CS multimatériaux (emballages, journaux-magazines) réceptionnées et triées sur site ;
  - ⊙ 40 000 tonnes/an de déchets alimentaires réceptionnées puis transférées par la voie routière.
- La réalisation d'une déchèterie et d'une ressourcerie ;
- Un haut niveau d'exigences d'un point de vue environnemental et architectural, afin de maîtriser les nuisances et d'améliorer l'insertion urbaine du site.
  - ⊙ Le projet inclut un traitement soigné de la façade rue Anatole France ainsi qu'une continuité piétonne sur le chemin de halage en bordure de canal.

## Les ajustements apportés au projet

Les réflexions engagées fin 2020 avec le territoire, ont abouti à un projet qui traduit la volonté exprimée du territoire d'un projet conciliant :

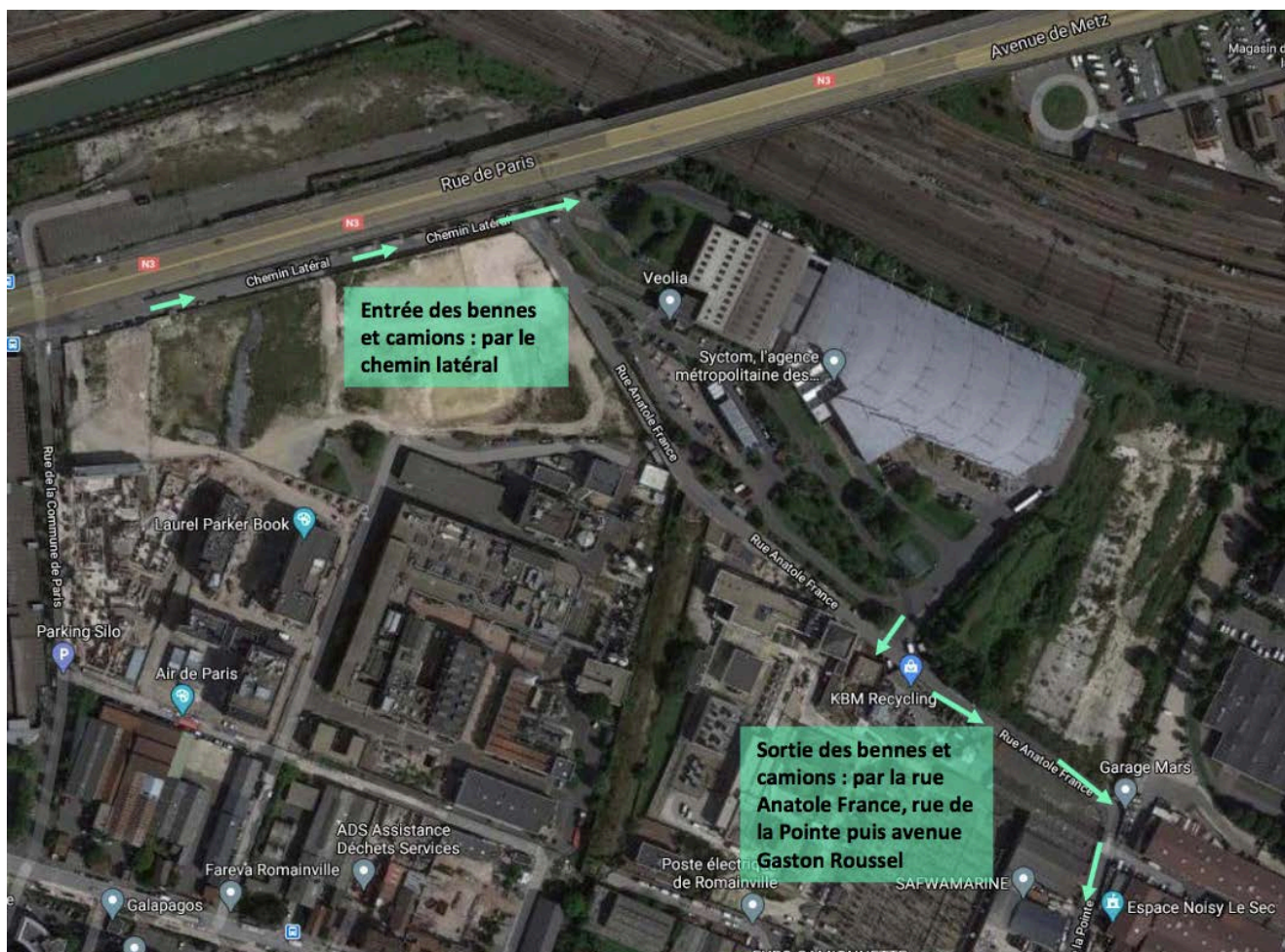
- La prise en compte des évolutions relatives à la gestion des déchets du Syctom;
- Le maintien des caractéristiques principales définies lors de la concertation préalable notamment les exigences environnementales (maîtrise des nuisances);
- L'intégration des attentes du territoire en matière de développement de l'économie circulaire et de sobriété en matière de construction et d'insertion urbaine.

Les principaux ajustements portent ainsi sur :

- La suppression des pré-traitements initialement prévus pour les OMR et les déchets alimentaires ;
- La conservation de l'accès actuel du site via le chemin latéral mis en double sens (permettant l'accès direct des bennes et camions à l'ex-RN3 au niveau du carrefour de la commune de Paris) et son aménagement de qualité dans le cadre du projet à réaliser avec les acteurs du territoire (Est-Ensemble, Romainville, Sequano, CD93) en sachant que le trafic des bennes et des camions sera interdit avenue Gaston Roussel ;
- L'intégration d'un pôle économie circulaire ambitieux autour de la déchèterie et de la ressourcerie.



## Les ajustements en matière de circulation autour du site



### Le schéma actuel

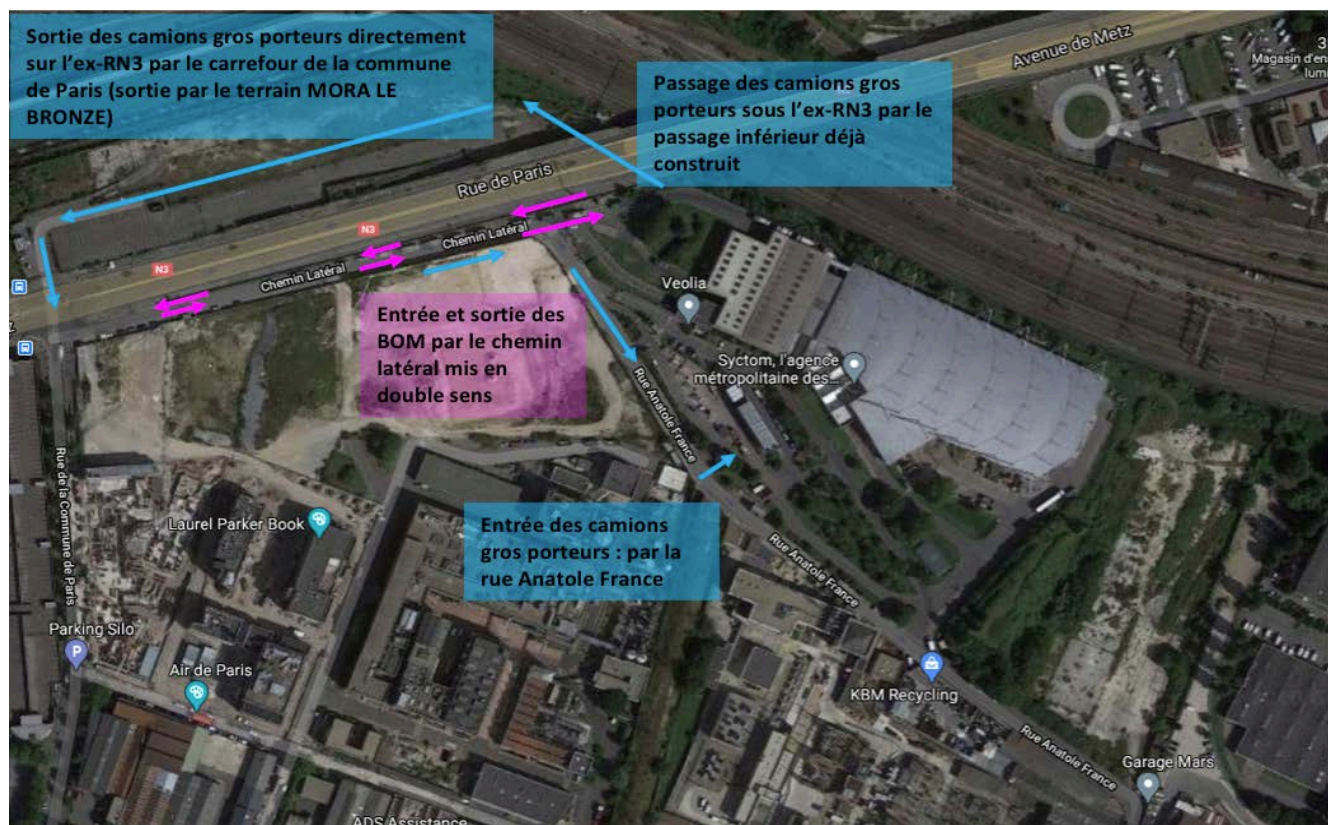
Aujourd'hui, les véhicules arrivent sur le site, par le chemin latéral, qui longe la rue de Paris (ex-RN3), et ressortent par la rue Anatole France puis empruntent la rue de la Pointe et l'avenue Gaston Roussel pour la majorité des flux.



## Les ajustements en matière de circulation autour du site - le nouveau schéma envisagé

- Mise en double sens du chemin latéral pour faire entrer et sortir les bennes à ordures ménagères (BOM) par cet accès, sous réserve des aménagements à prévoir avec les collectivités et SEQUANO.

- Entrée des camions gros porteurs par la rue Anatole France et sortie directement sur l'ex-RN3 (au niveau du carrefour de la commune de Paris) en empruntant le passage inférieur déjà construit sous l'ex-RN3.
- Ce schéma supprime la circulation des bennes et camions rue de la Pointe et avenue Gaston Roussel à Romainville.
- Il simplifie le projet ainsi que le phasage et la durée des travaux et par voie de conséquence, optimise financièrement le projet.



## Focus sur le futur pôle d'économie circulaire

Dans le cadre des nouvelles réflexions engagées en 2020, la Ville de Romainville, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris et la Ville de Bobigny ont exprimé le souhait de définir et de réaliser, dans le cadre du projet, un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi.

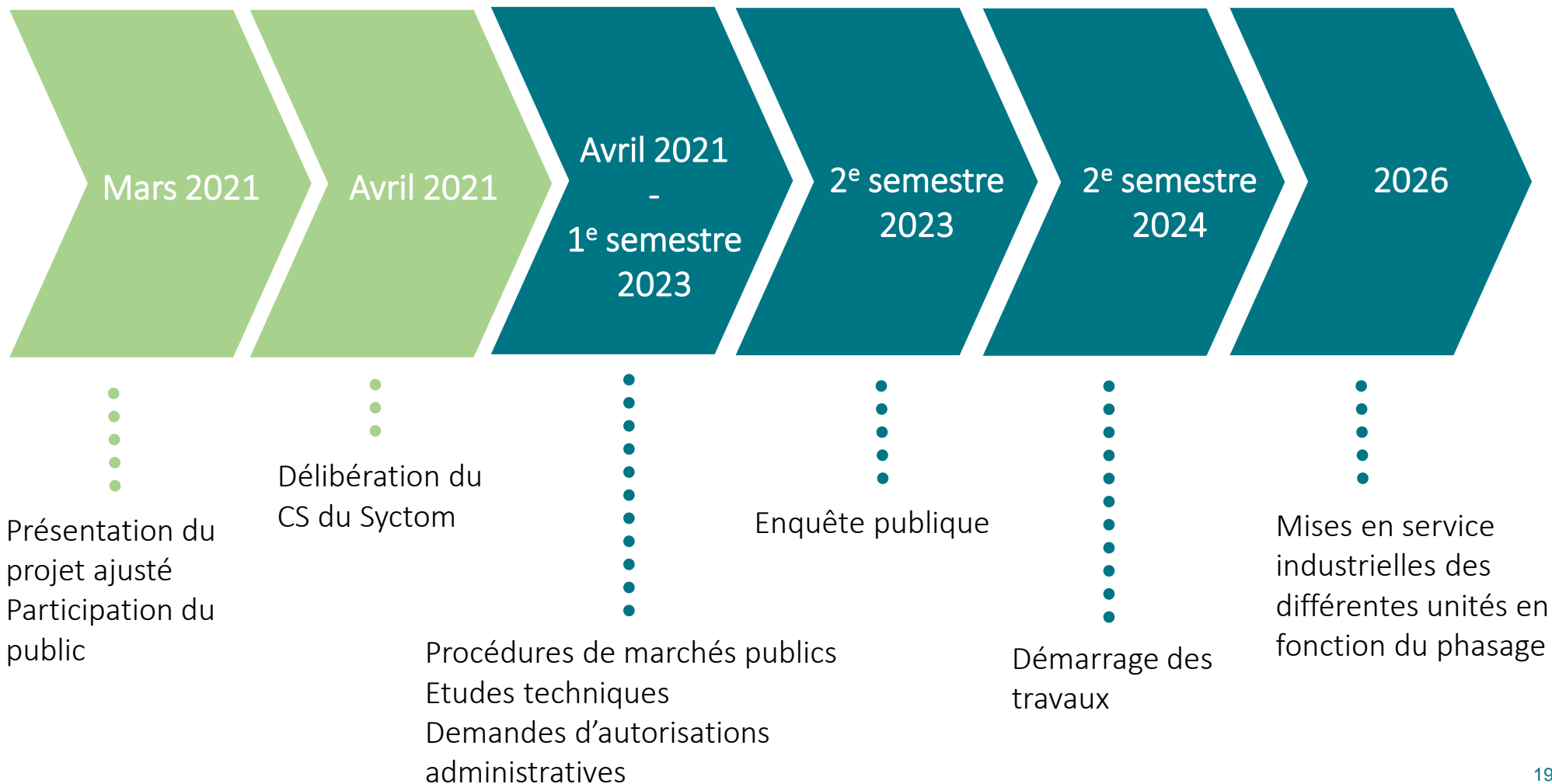
Ce projet porte sur les éléments suivants, actuellement en réflexion :

- Une déchèterie accessible aux particuliers et pour laquelle une réflexion sera menée sur l'accueil des professionnels ;
- Des ressourceries et recycleries généralistes et/ou spécialisées, intégrant un ou plusieurs magasins de revente d'objets réparés ;
- Des ateliers de réparation afin d'offrir une seconde vie à ces objets, soit pour les réparer, soit pour transformer leurs usages.

Ces différentes fonctionnalités formeront un pôle ambitieux de l'économie circulaire qui pourrait être de type magasin inversé ou centre commercial du réemploi.

Un comité de coopération associant le Sycotom et les collectivités partenaires permettra d'élaborer un projet partagé pour le territoire. Il s'est réuni pour la première fois le 2 mars.

## Le calendrier envisagé du projet ajusté





**Echanges**







# La participation du public

Pierre HIRTZBERGER  
DGST du Syctom



## La concertation préalable en 2017

La concertation préalable sur le projet du centre de Romainville/Bobigny s'est déroulée du 4 juillet au 13 novembre 2017, sous l'égide de Jacques ROUDIER, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

### Synthèse en chiffres :

- Plus de 110 documents élaborés et publiés sur le site internet
- 2 réunions publiques, les 5 juillet à Romainville et 7 novembre à Bobigny
- 4 ateliers thématiques portant sur les gisements, l'économie circulaire, les solutions techniques envisagées et l'intégration urbaine
- 10 rencontres de terrain sur le territoire du projet



Suite à la concertation préalable, les parties prenantes se sont engagées dans une démarche de post-concertation. Ils ont ainsi adopté une **Charte de la concertation**, actant les grands principes de l'information et de la participation du public, et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

## La post concertation à partir de 2018

### 3 lettres d'informations publiées

- Janvier 2018
- Mai 2018
- Janvier 2019

### 10 flash infos électroniques

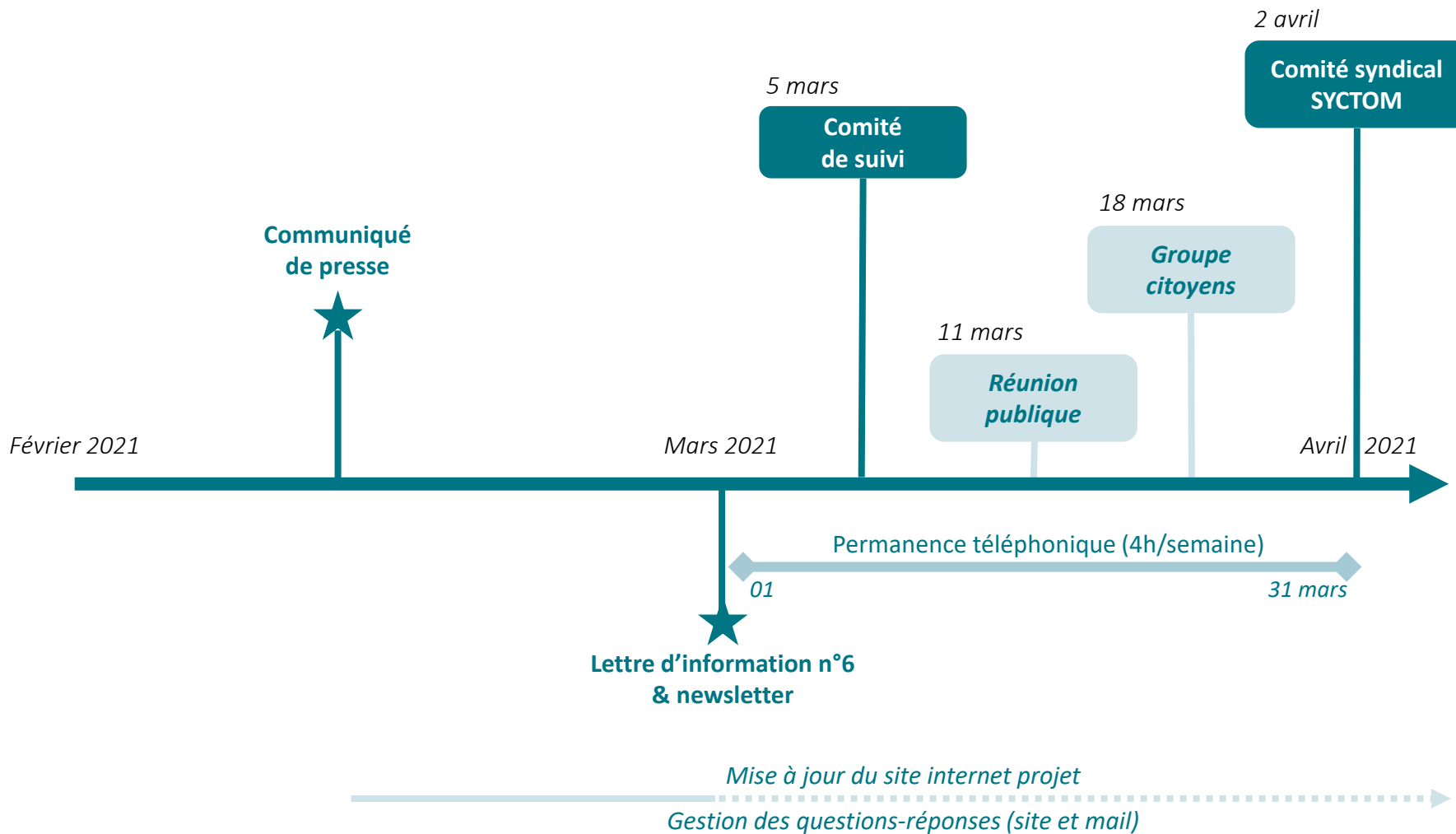
### 7169 visiteurs uniques sur le site internet du projet

**13 rencontres de terrain** organisées à Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec. Ces rencontres ont été couplées avec l'organisation d'une exposition itinérante et des activités ludiques.

**10 séances de travail avec le Groupe citoyens**, portant notamment sur les prescriptions architecturales et environnementales ou sur les actions pour la sensibilisation aux gestes de tri



## CALENDRIER DES ACTIONS 2021





## LES SUPPORTS D'INFORMATION

	COMMUNIQUÉ DE PRESSE	LETTRE D'INFORMATION N°6 ET NEWSLETTER	SITE INTERNET DU PROJET
OBJECTIFS	Annoncer la reprise du projet sur la base d'une nouvelle proposition et confirmer la poursuite de la concertation du public	Informier avec pédagogie le grand public et mobiliser le plus grand nombre pour participer aux espaces de concertation	Disposer d'un espace d'information et de ressources sur le projet actualisé en continu
CIBLES	Presse	Grand public	Grand public
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur le projet, un rappel de sa genèse et de ses bien-fondés, ses évolutions, son calendrier</li> <li>• Confirmation de la poursuite de la post-concertation avec une présentation des modalités et dates clés</li> </ul>		Mise à jour des informations et supports sur le projet Communication sur le calendrier de la concertation
CALENDRIER	Le communiqué a été publié le 08/02 par le Sycotm	Elle a été boitée entre le 22/02 et le 25/02 à Pantin, Bobigny, Romainville et Noisy-le-Sec  Newsletter envoyée à plus de 1000 contact le 1 <sup>e</sup> mars	En continu

## LA PARTICIPATION DU PUBLIC

	PERMANENCE TELEPHONIQUE	REUNION PUBLIQUE	GROUPE CITOYENS	GESTION DES Q/R SUR LE SITE INTERNET ET L'ADRESSE MAIL
OBJECTIFS	Permettre à tous d'échanger et de s'informer sur le projet en complément des formats numériques proposés	Informier en créant la rencontre entre le Syctom et le grand public (format numérique)	Reprendre les rencontres du GC et un travail collectif sur les thématiques clés du projet (tri, économie circulaire, ...)	Informier et donner des compléments sur le projet Recueillir avis et contributions du public
CIBLES	Grand public	Grand public	Membres du Groupe (3 nouveaux membres ont été recrutés suite à des départs)	Grand public
CONTENUS	Délivrer de l'information et répondre aux questions en fonction des besoins et des interrogations du public	Information sur le projet, genèse, bien-fondés, évolutions, calendrier échanges et contributions	Retour sur la genèse du projet et présentation du nouveau projet	Réponses aux questions en fonction des besoins sur la base d'éléments de langage
CALENDRIER	Mars 2021 (2 sessions de 2h par semaine) <ul style="list-style-type: none"> <li>Mardi de 12h à 14h</li> <li>Jeudi de 16h30 à 18h30</li> </ul>	Jeudi 11 mars à 18h30	Jeudi 18 mars à 18h30 (une nouvelle réunion est envisagée pour juin)	En continu



**Echanges**

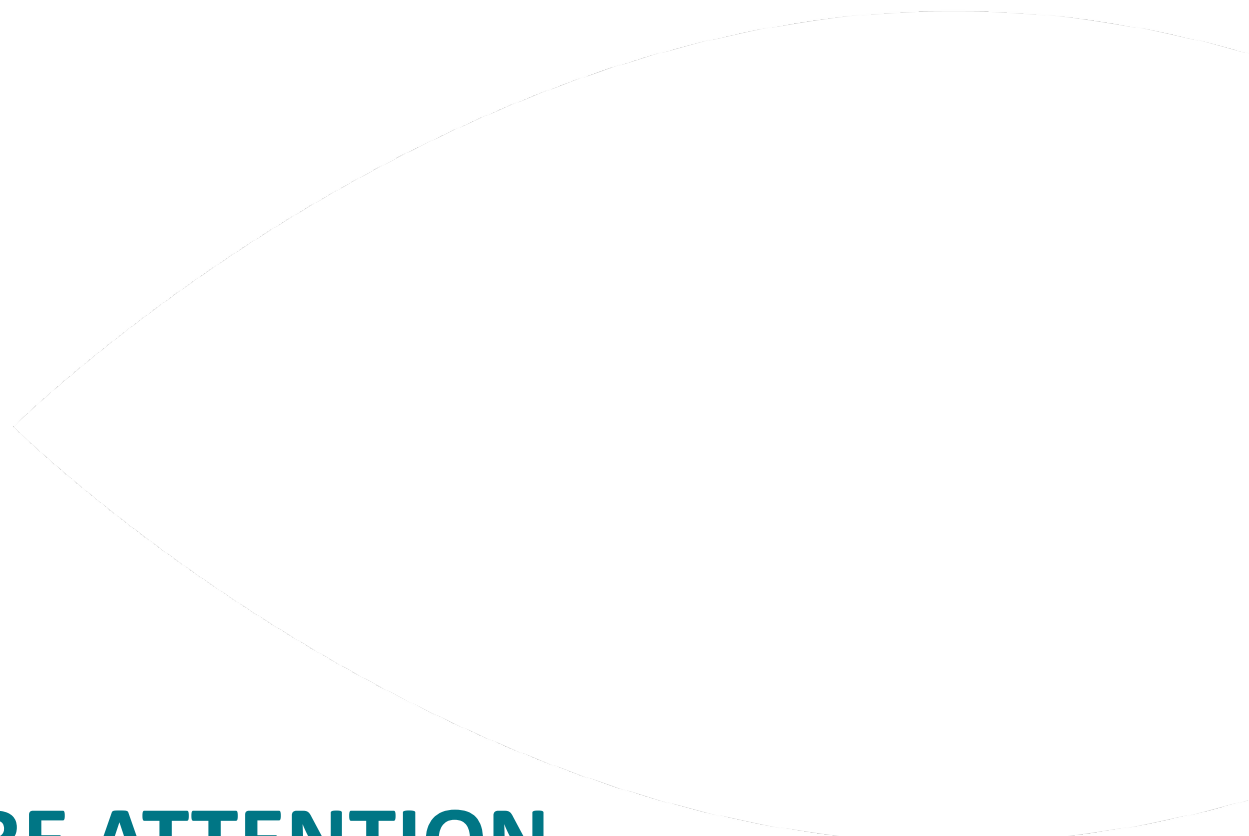




## **PROCHAINES ETAPES ET CONCLUSION**

Éric CESARI  
Président du Sycatom

- > Réunion publique le 11 mars 2021
- > Comité syndical le 2 avril 2021
- > Rencontre du Comité de Suivi à programmer au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021
- > Informations à communiquer aux membres du COSUI en fonction de l'actualité sur le projet



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

